



**Direction Générale des  
Services**

Direction de l'Environnement

DE-Service Ecologie Urbaine-Innovation

Affaire suivie par : B. DREVON  
Poste: 80-98

**2012-CP-4028**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 16 mars 2012**

**VÉHICULES PROPRES  
SUBVENTION À LA COMMUNE DE MARLY-LE-ROI**

Politique sectorielle	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention	Environnement
Programme	Véhicules propres
Données financières	CP2012
Montant actualisé	15 000 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	15 000 €
Montant réservé pour ce rapport	1 000 €

Le règlement de l'aide départementale aux véhicules propres a été adopté par l'Assemblée départementale dans le cadre de la politique départementale de l'environnement par délibération du 24 novembre 2006.

Cette aide s'adresse aux communes ou groupements de communes qui ont le projet de réaliser un ou plusieurs investissements relatifs aux véhicules propres utilisant comme énergies motrices le gaz naturel véhicule (GNV), le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou l'électricité et aux moyens de déplacement sans moteur (bicyclettes, tricycles, ...).

L'objectif est de soutenir l'effort des collectivités pour améliorer la qualité de l'air en diminuant les rejets polluants des véhicules. Ce dispositif d'aide a déjà permis de financer plus de 200 opérations pour des véhicules propres depuis sa création en 1998.

Dans le cadre de ce dispositif, actualisé en 2003 puis en 2006, la commune de Marly-le-Roi sollicite une subvention pour l'achat d'un véhicule électrique. Le règlement est le suivant pour cette demande :

<b>Objet</b>	<b>Aides</b>
Surcoût d'investissement lié à l'acquisition d'un véhicule propre (4 roues ou plus) utilisant comme énergie motrice le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le gaz naturel véhicule (GNV) ou l'énergie électrique.	Aide forfaitaire de 1 000 euros par véhicule, dans la limite d'une aide représentant 40% de l'investissement.

Il vous est donc proposé d'octroyer une subvention de 1 000 € selon la répartition suivante :

<b>Collectivité</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant estimé opération HT</b>	<b>Subvention</b>
Marly-le-Roi	Acquisition d'un véhicule électrique	16 169 €	1 000 €

Cette opération répond aux clauses du règlement et n'appelle pas d'observations particulières.

Le projet de délibération suivant vous est soumis :